



## Le conseil régional de Québec

Il a augmenté les salaires d'environ \$70,000,000 depuis sa formation. — Cela a affecté 1,431,656 salariés. — Il a examiné 9,586 demandes et de ce nombre il en a accordé 8,952 et refusé 634.

Bien des fois vous avez entendu décrier le Conseil régional du travail en temps de guerre du Québec; on disait, entre autres choses, qu'il ne s'occupait guère des cas qui lui étaient soumis, que cela lui prenait des mois et des mois pour rendre une décision, qu'il répondait aux lettres qu'on lui écrivait quand bon lui semblait, qu'en définitive, c'était un organisme quasi inutile, plutôt nuisible, et que sais-je encore.

Tout cela était dit et répété tellement souvent qu'insconsciemment on y ajoutait foi. Nous-mêmes du Travail Organisé nous y sommes laissés prendre et comme nous combien d'officiers et dirigeants d'associations ouvrières ont fait de même et parcouraient la province en fulminant contre cet organisme gouvernemental sans même s'occuper de chercher ce qu'il y avait de vrai ou de faux dans tous ces racontars. Il eût été pourtant si facile de se renseigner en s'adressant directement audit Conseil régional; il est vrai, d'autre part, que celui-ci aurait pu sinon faire cesser cette campagne de diffamation tout au moins l'enrayer, s'il avait fait un peu de publicité, s'il avait pris le public dans sa confiance et avait dit ce qu'il avait accompli, le nombre de cas qui lui avaient été soumis, le nombre de décisions rendues et combien de salariés elles avaient touchés. On doit regretter que cela n'ait pas été fait, car cela aurait évité bien des mécontentements et le prestige du Conseil régional y aurait gagné car on gagne souvent à être connu sous son véritable jour.

Voulant nous rendre compte de ce que le Conseil régional avait accompli, nous sommes allés aux renseignements, nous les avons obtenus immédiatement et nous considérons être du devoir du Monde Ouvrier de les communiquer à ses lecteurs. En voici quelques-uns:

Le Conseil régional du travail en temps de guerre du Québec a commencé à opérer vers la fin de décembre 1941, soit le 22 exactement. Dans les quelques derniers jours de cette année-là, 22 cas lui ont été soumis, dont 2 conjointement par les employeurs et les employés, 4 par les employés et 16 par les employeurs. De ces 22 cas, 11 ont été accordés et 11 furent rejetés; les demandes accordées couvraient 598 employés et signifiaient une augmentation de salaire mensuelle de \$5,599.50.

Prenons maintenant l'année 1942: du 1er janvier au 31 décembre, 3,773 cas furent soumis, couvrant 581,728 salariés; 608 de ces demandes furent soumises conjointement par les employeurs et les employés, 356 par les salariés et 2,809 par les patrons. Qu'advint-il de toutes ces demandes? Le rapport dit que 3,263 furent accordées en plein, 100 partiellement et 410 furent rejetées. Les demandes acceptées couvraient 465,261 salariés et celles refusées, 116,467; de ce fait, \$2,471,756.65 en augmentations de salaire mensuellement sont entrés dans la poche des salariés.

Voyons ce qui a été fait en 1943: il fut soumis au Conseil régional 5,791 cas, couvrant 846,544 employés; 483 demandes furent faites conjointement par les employeurs et les employés; 325 par les salariés et 4,983 par les employeurs. De ce nombre, 5,578 demandes furent accordées et 213 refusées. Les demandes accordées couvraient 807,514 salariés et celles refusées 39,027. Il y a eu des augmentations mensuelles de salaires s'élevant à \$2,042,345.10 en 1943.

Si l'on fait la récapitulation des cas soumis au Conseil régional depuis sa formation, on arrive à un total de 9,586 cas soumis, affectant 1,431,656 salariés. Les demandes accordées se sont chiffrées à 8,952, couvrant 1,273,374 salariés et les 634 refusées couvraient 158,282 employés.

On se serait difficilement imaginé que de par les décisions du Conseil régional de Québec les salariés auraient bénéficié d'une augmentation de salaire s'élevant à la somme de \$4,519,701.25 par mois. On peut estimer que cette augmentation représente, depuis la formation du Conseil régional, approximativement SOIXANTE-DIX MILLIONS DE DOLLARS.

Il serait intéressant de connaître la situation dans les autres provinces. Nous espérons pouvoir donner les chiffres d'ici quelque temps. En attendant, nous pouvons dire que le Conseil régional du Québec a accompli une somme de travail considérable qui a certes été à l'avantage de la classe ouvrière. Nous l'en félicitons.

SOCIUS.

### Quarante pays à la conférence du B.I.T.

L'Australie, la Belgique, la France, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Suède, la Turquie, l'Union Soudanaise et la Yougoslavie sont parmi les 18 premiers pays qui ont officiellement annoncé au Bureau international du travail leur participation à la Conférence internationale du travail qui s'ouvrira le 20 avril à Philadelphie.

Parmi les autres Etats qui ont informé le Bureau de leur intention d'envoyer une délégation, se trouvent Costa-Rica, l'Egypte, l'Iran, Libéria, le Luxembourg, Panama, le Pérou, la Suisse et le Venezuela.

On s'attend à la participation d'au moins 40 pays à cette conférence, qui durera de 3 à 4 semaines.

Le Canada et la Grande-Bretagne annonceront probablement la composition de leurs délégations à bref délai. D'autre part, on a déjà fait connaître à Washington et à Chungking que les Etats-Unis et la Chine seront représentés. On a aussi exprimé l'espoir dans les milieux du B.I.T. que l'Union Soviétique participerait à la réunion.

Chaque délégation nationale comprend deux représentants gouvernementaux, un délégué patronal et un délégué ouvrier. Chacun de ces délégués peut être accompagné de six conseillers techniques au maximum.

### Le Travail étudie le bill étatisant la Mont. Power

Québec. — Une motion approuvant le bill du gouvernement provincial pour l'étatisation de la Montreal Light, Heat and Power Consolidated a été présentée, mercredi soir, à la réunion régulière du Conseil fédéré des Métiers et du Travail de Québec et Lévis. Toutefois, cette motion a été renvoyée au comité exécutif, après que MM. René Michaud, vice-président, et Jean-Marie Laplante, secrétaire eurent annoncé qu'ils s'opposaient au bill.

"Je suis d'opinion que le peuple a plus de chance d'être mieux servi par une entreprise privée que par une entreprise d'Etat", a déclaré M. Michaud.

L'échevin Jos. Matte, président du Conseil, a annoncé qu'un vote sera pris sur la question, au comité exécutif, la semaine prochaine.

### Réunion de l'exécutif de la Fédération Provinciale du Travail

M. J.-E. Beaudoin, président de la Fédération provinciale du travail, annonce que les membres de l'exécutif de la Fédération provinciale du travail se réuniront à Montréal, le 4 avril prochain, dans le but de décider de la date et de l'endroit de la prochaine réunion annuelle de la fédération. M. Beaudoin déclare que des questions importantes seront alors discutées et qu'il importe de préparer à l'avance l'agenda de ces délibérations ouvrières.

### Les allocations familiales

Nous voyons actuellement certaines divergences en rapport à l'étude par les gouvernements des allocations familiales, et nous avons remarqué l'opposition de certains chefs ouvriers à ce que le Gouvernement fédéral applique ce système à notre pays.

Dans les objections soumises par nos représentants du Congrès, nous avons remarqué leur crainte de voir ce système favoriser les bas salaires, c'est-à-dire maintenir de bas salaires comme base, cependant avant de se prononcer aussi catégoriquement ils auraient dû faire une étude générale de la situation des ouvriers qui ont une nombreuse famille et qui sont les victimes de la société dû au fait qu'ils doivent vivre tout comme celui qui est seul ou qui n'a qu'un ou deux enfants.

Si nous considérons la situation d'une famille de quatre personnes et que nous déterminons un salaire de base de \$30.00 par semaine, nous admettons qu'il leur est possible de faire une vie moyenne, cependant si nous considérons une famille de huit à dix personnes avec ce même salaire nous admettons qu'il leur sera difficile, "sinon impossible", de rencontrer leurs obligations, et leur misère devient encore plus grande dû au fait que la famille de quatre personnes a plus d'occasions de se donner certains plaisirs tant au point de vue vêtements que nourriture et divertissements. Celui qui a une nombreuse famille et qui est dans un tel entourage cherche par tous les moyens à figurer avec ses voisins de famille moindre, et ceci lui cause de forts ennuis. Sans doute l'on nous dira qu'ils vivent suivant leurs moyens, alors à ceux-ci je puis répondre, que l'ouvrier, père d'une nombreuse famille a aussi son amour-propre, et il désire placer ses enfants dans une situation qui puisse en faire des citoyens aussi intelligents que ceux provenant d'une petite famille, et pour ce faire il doit leur faciliter leurs relations, ce qui lui occasionne encore un surplus de dépenses pour sa nombreuse famille.

Il ne faudrait pas aussi oublier que le chef d'une nombreuse famille est celui qui fait le plus pour son pays. D'abord, dans ces temps de guerre, il n'est pas rare de voir plusieurs fils de famille nombreuse dans l'armée. En temps de paix, il faut admettre que la famille nombreuse est celle qui donne le plus d'essor à l'industrie, et comparons une famille de quatre personnes se basant sur le chiffre UN. Lorsque le chef achètera des chaussures ce sera quatre paires, et celui de la famille de huit ou dix personnes devra acheter au moins huit à dix paires de chaussures, et comme dans cette famille nombreuse il y aura plus de déplacements nous pouvons en déduire que sa consommation de chaussures sera encore plus considérable.

Si nous considérons les taxes de vente ajoutées aux prix réguliers, nous admettons la charge considérable que le père d'une nombreuse famille doit supporter, tout ceci doit être considéré lorsque nous discutons salaires ou allocations familiales.

Si nous avons peur d'une diminution d'aisance pour l'homme seul ou de petite famille, nous n'avons qu'à faire inclure un salaire minimum basé sur une famille de quatre personnes, salaire qui puisse leur permettre de vivre, mais ne cherchons pas à détruire la famille nombreuse qui est celle qui rapporte le plus à l'industrie et qui donne le plus de garantie au pays. Lorsque nous aurons considéré à sa juste valeur celui qui donne le plus à son pays, nous n'aurons pas de crainte contre l'allocation familiale.

Si nous nous rappelons bien, cette question d'allocations familiales a déjà été portée à l'attention de nos conventions et nous devons y revenir et insister pour que nos représentants du Congrès considèrent la chose à son mérite.

Dernièrement nous avons vu de fortes protestations contre les officiers de la Fédération provinciale du Travail parce que ses officiers avaient supporté le principe d'un bill qui pourrait donner certaines conditions de paix dans le monde ouvrier de la province et éliminerait ce que l'on peut appeler "le racket de certains organisateurs". Sans doute que certains supposés chefs ouvriers avaient raison de craindre la loi qui les empêcherait de faire valoir leur bluff, mais ils n'ont pas fait autant de bruit pour défendre les allocations familiales dont un grand nombre de ceux qu'ils avaient organisés auraient besoin, non, on se contente de ne défendre que ce qui fait son affaire personnelle et on oublie celui qui a le plus de misère.

(Suite à la quatrième page)

## Elections chez les cordonniers

Le local 249 des travailleurs de la chaussure a procédé, à sa dernière assemblée tenue vendredi le 24 mars à ses quartiers généraux 1331A rue Ste-Catherine Est, à l'élection de ses directeurs pour l'année 1944-45.

Le résultat de l'élection est le suivant:

Président, Joseph Giroux; 1er vice-président, H. Desrosiers; 2ème vice-président, Joseph Lemieux, tous élus par acclamation; secrétaire, Noël Gervais, élu par acclamation pour un 17ème terme; secrétaire-trésorier et agent d'affaires, Chas. McKercher, élu par acclamation pour un 33ème terme; Comité exécutif: R. Hébert, Jos. Beauregard, Noël Gervais, Art. Beland, V. Prevost, Lionel Thibault, Jos. Lemieux, tous élus par acclamation; auditeurs: R. Hébert, H. Galarneau, Jos. Beauregard tous élus par acclamation; sentinel, P. Leclerc; Ligue d'étiquette, Jos. Giroux, Jos. Beauregard; délégués au Conseil des Métiers et du Travail, Joseph Giroux, V. Prevost, Charles McKercher, Lionel Thibault; délégués au comité paritaire, Charles McKercher et Lionel Thibault.

Des discours importants et appropriés suivirent ces élections: ils furent prononcés par les confrères

Lionel Thibault, Charles McKercher, et plusieurs autres. Le sujet de ces discours portait sur la situation actuelle en général et on fit un appel très pressant aux ouvriers de la chaussure de l'organiser, et ce, sans tarder, afin d'être prêts pour l'après-guerre.

Un vote de sincères remerciements fut adressé à tous les officiers pour le terme qui se termine par leur belle conduite envers le local car il a été remarqué que durant leur terme d'office ils ont su surmonter de nombreux obstacles et que la situation financière du local est très encourageante et des gains très importants ont été remportés depuis quelque temps.

L'agent d'affaires, M. Charles McKercher a annoncé son prochain départ pour Boston où il se rend pour assister à une assemblée de l'exécutif général, lundi le 27 mars. Des souhaits de bon voyage lui furent adressés et l'assemblée s'est ajournée avec enthousiasme.

Le local 249 désire porter à l'attention de ses membres que la prochaine assemblée aura lieu le vendredi 14 avril, dû au fait qu'il y a cinq vendredis dans le mois d'avril. Cependant l'exécutif se réunira le 5 avril au lieu du 7 à cause du Vendredi Saint.

## La Commission des relations industrielles en temps de guerre

Ottawa, 28. — Le président et les membres de la nouvelle Commission des relations industrielles en temps de guerre, se sont réunis lundi dernier, à Ottawa, pour la première fois. Ils furent accueillis, après leur assermentation, par l'honorable Humphrey Mitchell, ministre du travail.

En inaugurant la commission, le ministre du travail a dit: "Les relations industrielles en temps de guerre sont une tentative de coopération. Il ne s'agit pas seulement de régler les inévitables conflits occasionnés par la guerre. Je crois fermement que grâce à une machine bien ordonnée de négociation collective, ces difficultés s'aplaniront plus facilement.

"Vous êtes des pionniers dans le développement de ce qui, je l'espère, s'avérera une mesure durable de coopération dans les relations ouvrières — coopération si essentielle à notre effort de guerre et à notre bien-être national".

M. Arthur MacNamara, sous-ministre du Travail, en s'adressant aux membres de la Commission, leur a promis l'appui entier du ministère.

Le président, M. le juge C.-B. O'Connor, exprima sa gratitude pour l'encouragement donné par le ministre et fit part du désir sincère des membres de la commission de jouer un rôle utile comme intermédiaires chargés d'établir l'harmonie entre patrons et employés dans l'industrie canadienne.

La commission nomma MM. M. MacLean, directeur des relations industrielles au ministère du travail, comme directeur administratif, et M. Bernard Wilson, de la même branche, comme secrétaire suppléant.

Étaient présents: le président, le vice-président, M. le juge J.-H. Francoeur, de Québec, MM. A.-R. Mosher, Congrès canadien du travail, Ottawa; E. Molineux, Fraternité des peintres-décorateurs, Hamilton, Ont.; W.-L. Best, fraternité des cheminots, Ottawa; M. Hermines, Fédération nationale des ouvriers de l'Aluminium, St-Joseph d'Alma, P.Q.; W.-H. Brown, Moore Corporation, Ltd, Toronto; A. Deschamps, entrepreneur, Montréal et A.-J. Mills, Chemins de Fer Nationaux Canadiens, Montréal.

## Augmentations refusées aux employés de Québec

Québec. — Le budget de la ville de Québec, au montant de \$4,864,000 pour l'année 1944-45, a été adopté à l'unanimité par les échevins. On a aussi décidé de diminuer la taxe foncière de \$1.55 à \$1.50. Les membres du conseil ont refusé d'étudier les demandes d'augmentation de salaires des employés municipaux. Les échevins considèrent que la ville n'a pas les moyens. Si les fonctionnaires, les policiers, les pompiers et les employés de l'extérieur persistent dans leurs demandes, ils devront donc les soumettre à un tribunal d'arbitrage. Ces augmentations représentent environ \$300 par employé. Les policiers demandent environ \$131,800; les pompiers, \$130,000 et les employés des services extérieurs, \$175,000.

## Ouvriers ontariens assujettis au Code fédéral du travail

Ottawa, 27. — Le ministre ontarien du travail, l'hon. M. Daley, a déclaré en fin de semaine aux journaliers que par suite d'une entente avec le gouvernement fédéral, le gouvernement ontarien entend soumettre au Code fédéral du travail tous les travailleurs tombant sous la juridiction du ministère provincial du travail.

Accompagné du procureur général ontarien, l'hon. M. Blackwell, le ministre a discuté longuement ce problème avec l'hon. H. Mitchell, ministre fédéral du travail, les hauts fonctionnaires du même ministère, et le juge G.-B. O'Connor, président de la Commission des relations ouvrières en temps de guerre. Le Code du travail est entré en vigueur le 20 du courant, pour tous les ouvriers des industries de guerre et de certaines autres industries.

## Le nombre des chômeurs de la ville de Montréal

Ottawa. — Répondant à une question de M. Sarto Pournier, député de Maisonneuve-Rosemont, le ministre du Travail, l'hon. M. Humphrey Mitchell, a déclaré jeudi en Chambre qu'en date du 29 mars courant il y avait à Montréal 1,385 hommes et 1,158 femmes sans emploi.

## L'activité prévue dans l'ébénisterie

Toronto. — L'industrie du meuble poursuit actuellement une enquête en vue de se rendre compte du nombre d'ouvriers qu'elle pourra prendre à son emploi immédiatement après la guerre. C'est une des industries qui peuvent le plus rapidement passer de la production de guerre à la production civile. Voilà ce qu'annonce le Canadian Committee on Home Furnishings. Récemment organisé à Toronto, il comprend environ 350 membres, manufacturiers, marchands au détail, etc. La reconstruction va être très active aussitôt la guerre terminée. La demande de membres sera considérable tout à la fois de la part de ceux qui voudront meubler leur nouveau logement, et de ceux qui voudront remplacer leurs vieux meubles par des nouveaux. Un représentant du comité a dit croire qu'il y aura un marché canadien pour environ 100,000,000 de meubles par année. Cela signifie un fort accroissement dans le nombre des ouvriers dont l'industrie aura besoin.

## Loi de l'enseignement obligatoire appliquée

Ottawa, 28. — La première infraction à la loi québécoise touchant l'enseignement obligatoire qui se soit produite dans la région est venue, hier soir, devant le recorder Jacques Millar, à Aymer, devant lequel Arthur Parizeau a admis avoir empêché son fils de 14 ans de fréquenter l'école locale. Parizeau a été condamné à payer les frais de la Cour et a reçu du recorder une verte semonce. Ce dernier, après lui avoir rappelé que la peine maxima pour une infraction de ce genre est une amende de \$20 plus les frais, l'a averti qu'à l'avenir il devra voir ce que son fils fréquente l'école régulièrement.

## Pas de succès sans entr'aide

Dans une conférence qu'il prononçait mardi soir, devant les membres de la Montreal Dress Manufacturers' Guild, à Montréal, M. Carl-H. Goldenberg, président du comité fédéral destiné à accroître la production, a fait l'éloge des lois ouvrières adoptées récemment par le gouvernement fédéral, et il a aussi invité patrons et ouvriers à se donner la main afin d'augmenter la production, plutôt que de s'aligner les uns contre les autres, dans les grèves ou dans des différends ouvriers.

Le conférencier a ajouté qu'à moins que l'on en vienne à obtenir cette collaboration étroite entre les patrons et les ouvriers, les bénéfices dont doivent profiter les consommateurs et les travailleurs en général, seront dissipés dans des divisions intestines et des disputes de travailleurs.

Le conférencier a donné des explications sur l'organisme qu'il dirige et sur le travail qu'il fait dans le but d'améliorer les relations entre employeurs et employés. M. Goldenberg a dit qu'en règle générale, un côté est trop pressé à condamner l'autre, et que trop souvent, on ne fait pas une analyse de la situation, et on se contente de condamner la partie adverse sans apprécier les demandes de cette dernière à leur juste valeur.

Selon le conférencier, des comités destinés à accroître la production devraient exister dans toutes les usines. Ces comités ne devraient pas seulement voir aux griefs relatifs aux salaires et aux conditions de travail, mais s'occuper de toutes les questions de nature à augmenter la production et à améliorer le sort des patrons et des ouvriers.

De tels organismes, signale le conférencier, seraient de nature à rendre de précieux services durant

## Les tisserands ont une importante conférence

Les dirigeants de l'Union internationale des ouvriers du textile ont eu une conférence, lundi dernier, avec quelques députés provinciaux de la région de Montréal, au club de Réforme, dans le but d'inciter ces représentants des comités de la région de Montréal à intervenir en leur faveur pour le règlement prochain de leurs différends.

Parmi les députés qui assistaient à la conférence, il y avait MM. J. A. Francoeur et Thomas Guérin, qui ont promis tout particulièrement aux tisserands de la région de Montréal de se dévouer sans compter pour leur aider à régler favorablement leurs problèmes.

Les chefs de l'Union internationale des tisserands, affiliée à la Fédération Américaine du Travail, avaient amené avec eux les membres de la commission ouvrière, récemment constituée pour aider les ouvriers de l'industrie du textile à obtenir les meilleures conditions de travail. Les membres de cet organisme se recrutent dans plusieurs unions internationales, et tous ont promis de ne rien ménager pour assurer aux tisserands de meilleures conditions de travail.

M. Kent-R. Rowley et Mlle Madeleine Parent, tous deux officiers de l'Union des tisserands, ont expliqué la situation dans laquelle se trouvent les ouvriers du textile, dans le moment, et ont exposé les réclamations de ces derniers.

Les chefs de l'union ont signalé que leur groupement avait réclamé la tenue d'un vote de grève, chez les employés de plusieurs filatures, et ils ont demandé aux députés de leur aider à gagner leur point.

Rien n'a été décidé au sujet de la tenue du vote, par suite d'un différend soulevé entre la Dominion Textile et les autorités fédérales. Les employés demandent que le vote soit pris sous la surveillance du ministère fédéral du travail, tandis que la compagnie prétend qu'elle relève du gouvernement provincial, n'étant plus à exécuter des commandes de guerre. C'est ce point qu'il faudra éclaircir avant qu'une décision ne soit prise au sujet de la tenue du vote de grève.

Les députés qui assistaient à la réunion ont promis de faire les démarches nécessaires pour obtenir la prise du vote dans un avenir prochain.

## Les ouvriers refusent d'assister aux assises du B.I.T. à Philadelphie

Philadelphie, 29. — M. Robert J. Watt, représentant international de la Fédération américaine du travail, et M. J. Raymond Walsh, directeur national de l'éducation et des recherches, au Congrès des organisations industrielles, ne participeront pas, demain, à la séance de l'Institut de l'Organisation internationale du travail, a annoncé Mme Philip E. Jacobs, présidente de cette conférence.

MM. Philip Murray, président du C.I.O. et William Green, président de la F.A.T. sont d'avis que leurs organisations ne seront pas représentées à cette assemblée, à cause de l'indécision du président Roosevelt sur la représentation des Etats-Unis à la conférence du 29 avril, ajoute Mme Jacobs.

Malgré sa faible population de 11,500,000 habitants, le Canada se range troisième, de tous les pays du monde, pour l'exportation.

## LABOR DIRECTORY

CONSEIL DES METIERS ET DU TRAVAIL DE MONTREAL — MONTREAL TRADES AND LABOR COUNCIL. — Meets every 1st and 3rd Thursday of each month — s'assemble les premier et troisième jeudis de chaque mois, à la salle de l'Assistance Publique, 458, rue LaSalle, Est, Président, Paul Fournier, 1440 Bleury; secrétaire-correspondant, — correspondant-secretary, J. E. Gariépy, 11, rue Saint-Paul ouest, Tél. L.A. 5361; vice-président Onésime Renaud, 909 boulevard St-Laurent, Tél. L.A. 8403; J. E. Beaudoin, 1153 St-Denis, Tél. MA. 3731 - 3732.

ALLIED PRINTING TRADES COUNCIL. — To promote the interests of Allied Union Label (which can be had in French or English). The following organizations comprise Council: The Typographical Union No. 176, Jacques-Cartier Typographical Union No. 145, Printing Pressmen and Assistants' Union No. 52; Brotherhood of Bookbinders and Bindery Women's Union No. 91; Photo-Engravers Union No. 9; Stereotypers and Electrotypers Union No. 33; President, W. Forrest; vice-president, C. Arpin; Recording Secretary, Georges Brunelles; Secretary-Treasurer, James Philip, Room 51, 484 McGill Street, Tel. MA. 7489; Executive, John Moore, J.-A. Ardouin and A. Quoy; Auditors, J.-A. Richard and H. Collin; Council meets second Tuesday of each month at 909 St. Lawrence Blvd.

TYPOGRAPHICAL UNION No. 176 — Meets first Sunday of each month at the Willingdon Room (Y.M.C.A. Building) 8, M. Bennett, President, 337 Melrose Avenue, Verdun; James Philip, Secretary - Treasurer, Room 51, 484 McGill Street; Business hours: 9:00 a.m. to 5 p.m., Saturday, 9:00 a.m. to 1:00 p.m.; Tel. MA. 7489.

CONSEIL DE DISTRICT DE MONTREAL DE LA FRATERNITE UNIE DES CHARRIERIERS — MENUISIERIS D'AMERIQUE. — MONTREAL DISTRICT COUNCILS OF CARPENTERS AND JOINERS OF AMERICA. — President: Edouard Secours; Vice-président: Ferdinand Doucet; Secrétaire: Léopold Francoeur; Trésorier: E. Lanthier. Exécutif: E. Lanthier, E. R. Johns, F. Doucet, Gardien; B. Labelle. Agents d'affaires: Edouard Toussaint et Eliazar Borlier.

Assemblée chaque mercredi à 8 h. du soir au Monument National, chambre 10.

U. L. 131, s'assemble tous les lundis soirs au Monument National, chambre 10. E. L. Heures, secrétaire.

U. L. 1127, s'assemble tous les lundis soirs au Monument National, chambre 15; Manuel Bourque, 2426 Chapleau.

U. L. 1244, Meets every 1st and 2nd Thursday, 1440 Bleury, H. R. Salter, Secretary, 4021 Blvd Décarie, N.D.G.

U. L. 1360, s'assemble tous les 1er et 3e lundis, 4030 ouest Notre-Dame, H. Martin, secrétaire, 3845 rue Claude Verdun.

U. L. 1375, s'assemble tous les 1er lundis à 18h — 1ère Avenue, Lachine. Harris Daoust, secrétaire, 108 — 1ère Avenue, Lachine.

U. L. 1558, s'assemble les 2e et 4e vendredis à 2138 Valois, Paul Vigeant, secrétaire, 2436 Orléans.

U. L. 1584, s'assemble les derniers mardis de chaque mois à l'Hôtel de Ville Ste-Anne de Bellevue, Léopold Francoeur, secrétaire, Boîte Postale 23, Ste-Anne de Bellevue.

UNION DES EMPLOYES DE TRAMWAYS DE MONTREAL, Local 790, Association des Employés de Tramways électriques et de chauffeurs d'Autobus d'Amérique. — MONTREAL TRAMWAYS EMPLOYEES' UNION Local 790, Amalgamated Association of Street Electric Railway and Motor Coach Employees of America. — Quartiers généraux. — Headquarters, 1153, St. Denis, Tel. L.A. 2505. Officiers — Officers: Elphège Beaudoin, président; Victor Trudeau, agent d'affaires; Albert V. Trudeau, agent d'affaires; Alb. Charlier, 1er vice-président; J. S. Parthenais, secrétaire; Alb. Brodeur, trésorier; Joseph Barbusel, secrétaire-correspondant; W. Latour, sentinelle. Le Local se réunit le 2e mercredi de chaque mois, à la salle de l'Union du Commerce, 1079, rue Berri, et l'exécutif le lundi présidant l'assemblée régulière à 1153, rue Saint-Denis.

FRATERNITE DES PEINTRES DECORATEURS, Local 349. — S'assemble tous les lundis du mois au No 1331A rue Ste-Catherine est. Président, Raoul Gervais, 4296 Marquette, 767, Fr. 4119; Vice-Président, J. L. Morel, 1150 Amherst, FR 4152; Secrétaire-Correspondant, J. M. Hogue, 6928 Christophe-Colomb, Tél. CA. 4722. Trésorier, Marc Protost, 8548 Châteaubriand; Secrétaire-Financier, Ernest Desève, 6633 St-Dominique; Conducteur, Albert Goudeau, 6078B est Notre-Dame; Gardien, Jos. Girard, 8145 Saint-André; Auditeurs: Arthur Bolsmann, président, 4021 Colonnial; Jean Guillaud, Sentinelle, Jos. Renaud, Agent d'affaires, J. L. Morel, Bureau 1331A rue Ste-Catherine est. Heures de bureau: 8 à 9 h. 30, le matin et de 4 à 5 heures l'après-midi, Tél. CH. 6511.

UNION DES TRAVAILLEURS DE LA CHAUSSURE, Local 249. — SHOEWORKERS' UNION. — S'assemble tous les mercredis soirs à 1331A est, rue Ste-Catherine. Président, Jos. Giroux, 3446 Dorion; 2e vice-président, H. Desrosiers, 1891 Cadillane; secrétaire-archiviste et correspondant, N. Gervais, 2112 rue Wolfe; secrétaire-financier, trésorier et agent d'affaires, Charles McKercher, 1331A est, rue Ste-Catherine, Tél. CH. 6511, résidence, CH. 7125; sentinelle, Phyllis Leclair, 1368 est, rue Ste-Catherine. L'exécutif, s'assemble les 2e et 4e lundis du mois, à 1331A est, rue Ste-Catherine. Président, Rosario Hébert, 3524 Dorion, CH. 3957; secrétaire, Jos. Beauregard, 1598 rue Beaudry.

FRontenac 8161

Salons Mortuaires modernes

**ARTHUR LANDRY Enrg.**

GEORGES GODIN, seul propriétaire

DIRECTEUR DE FUNERAILLES

Service d'ambulances

518 & 528 rue Rachel Est. MONTREAL

Examen de la Vue  
Lunettes — Réparations

YO. 4014

Eyes Tested  
Glasses Fitted

**A. GINGRAS, O.D.**

OPTOMETRISTE — SIGHT-SPECIALIST

des Employés de Tramways  
Division Ouest  
Visiteur aux Ecoles

for Montreal Tramways  
Employees, West Division  
Eye Inspector for Schools

4222 Wellington VERDUN coin GALT corner

Compliments de

**O'Sullivan College, Verdun, Reg'd**

L. J. Comeau, B.L., M.P.P.

Principal

4080 Wellington, VERDUN. Fitzroy 7540

**Buanderie-IMPERIAL-Laundry & SUPPLY CO.**

TEINTURIERS — NETTOYEURS • DYERS AND CLEANERS  
Excellent service de blanchissage • Superior Laundry Service

Lavage de famille à prix modérés  
Family Washing at Popular Prices

Téléphonez FALKIRK 1179 Call FALKIRK 1179  
1471, RUE PARTHENAIS 1471 PARTHENAIS STREET

HARbour 8339

VETEMENTS SUR MESURE

**DE SERRES & GAMACHE**

Complets — paletots — tailleurs pour dames  
uniformes.

Henri DeSerres  
Marcel Gamache

Edifice St-Denis — Chambre 55.  
354 est, Ste-Catherine



2461, rue des Carrières, Montréal

CRescent 4167

MArquette 9331

ALEX. JULIEN, prop.

**HOTEL PLAZA ENR'G**

CHAMBRE \$1.50 — REPAS 50c ET PLUS  
Téléphone et eau courante dans chaque chambre.

446 Place Jacques-Cartier

MONTREAL

Spécialité :  
MERCERIE  
ET VETEMENTS  
DE TRAVAIL  
POUR HOMMES  
FALKIRK  
2 8 6 5

**Mlle L. ALLARD**

MARCHANDISES  
SECHES

FOURNITURES DE MAISON

2401A EST, SAINTE-CATHERINE

**Les relations entre patrons et employés**

M. Carl Goldenberg, président de la Commission de coopération de la production industrielle, était, au début de la semaine, l'invité d'honneur de l'Association des manufacturiers de robes de Montréal, au cours du banquet annuel tenu en l'hôtel Mont-Royal.

M. Goldenberg a expliqué le but et les fonctions des comités de production industrielle et du travail qu'ils ont accompli depuis quelques mois pour améliorer les relations entre les employeurs et le travail.

Il a de plus vanté les nouvelles lois ouvrières du pays en vue de la négociation d'ententes collectives de travail et il a fait appel aux employeurs et aux employés de faire face à leurs responsabilités, et de ne pas épuiser leurs efforts et leur temps dans des grèves sans nécessité.

M. Louis Stein a présenté le conférencier tandis que M. Harry Greenwood, président, l'a remercié.

**Explications données par les avionneries**

Les autorités de la Faichild, de la Vickers et de la Noorduyn ont déclaré que la réduction des heures de travail dans ces trois importantes avionneries pour en venir à la semaine de 48 heures, est projetée "afin d'éliminer graduellement le temps supplémentaire."

"Le contrat de travail avec la loge 712 de l'union internationale des ouvriers d'avionneries est pour une semaine de 48 heures", a précisé M. Norman Bell, gérant de la production à la Noorduyn et il a ajouté "que le contrat n'expire que le 30 juin prochain".

"Nous n'avons fixé aucune date définie pour la mise en vigueur de la nouvelle cédule, a-t-il déclaré, mais il est pratiquement décidé que nous adopterons la semaine de 48 heures".

Les chefs de l'union ont envoyé un deuxième télégramme, à l'hon. C.-D. Howe, ministre des munitions et approvisionnements, protestant contre le fait "que les salaires seront diminués si la semaine de travail est réduite."

**Le cas des employés de Trois-Rivières**

Trois-Rivières. — Le conseil municipal, après avoir reçu une délégation des quatre syndicats d'employés municipaux, a décidé de ne pas négocier avec eux une convention collective de travail. Il a décidé de soumettre immédiatement le cas à un comité d'arbitrage tel que le prévoit la nouvelle loi des relations ouvrières.

Le syndicat des policiers et pompiers prit part à l'entrevue. Il signera une convention séparément avec la ville des Trois-Rivières. Le conseil estime qu'en soumettant immédiatement le cas à un comité d'arbitrage, il évitera les frictions.

**AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE**

Avis est ici donné que Shirley Harte Harvey Payne, de la Ville de Montréal, District de Montréal, Province de Québec, s'adressera au Parlement d'Ottawa, à la présente ou à la prochaine Session des Chambres pour obtenir un décret de divorce contre son époux, Raymond William Payne, pour cause d'adultère et désertion.

Fait, signé et daté à Montréal, ce 14e jour de mars, 1944.  
JOHN E. CRANKSHAW,  
12-16 Procureur de la requérante.

**AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE**

Avis est ici donné que Ernest Charles Hazard, de la Ville de Westmount, District de Montréal, Province de Québec, s'adressera au Parlement d'Ottawa, à la présente ou à la prochaine Session des Chambres pour obtenir un décret de divorce contre son épouse, Annie Armstrong, pour cause d'adultère et désertion.

Fait, signé et daté à Montréal, ce 6e jour de mars, 1944.  
JOHN E. CRANKSHAW,  
12-16 Procureur du requérant.

**Le Plan de la Croix Bleue**

L'Association d'Hospitalisation du Québec, mieux connue sous le nom de Plan de la Croix Bleue, commençait, le 1er mai 1942, son enrôlement actif. Après un début modeste, cette organisation a fait de rapides progrès; maintenant elle protège plus de 60,000 personnes, par l'entremise de 790 groupes.

Ce plan de la Croix Bleue qui garantit une protection contre les frais imprévus de l'hospitalisation, est le seul plan non-lucratif, offert à tous dans la province de Québec.

Les Directeurs de l'Association ne reçoivent aucune rémunération et sont nommés pour représenter toutes les classes de la société. Ces hommes donnent leur temps et leur expérience à l'Association pour procurer aux personnes occupant un emploi rémunéré une protection efficace en cas de maladie ou d'accident requérant l'hospitalisation, ce qui a pour résultat le rehaussement du niveau de la santé publique.

Un des grands avantages du plan de la Croix Bleue est que leur bénéfices sont offerts aux souscripteurs sous forme de services et de soins et non sous forme monétaire. Ce Plan de la Croix Bleue garantit aux membres de cette Association, pour la première année contractuelle, 21 jours d'hospitalisation dans une chambre semi-privée, dans tout hôpital général. Les souscripteurs ont aussi droit aux services ordinaires de l'hôpital tels que les services de la salle d'opération, et ceux d'un anesthésiste, examens de laboratoire, physiothérapie, electro-cardiographie, métabolisme basal et radiographie, quand le souscripteur est traité comme patient alité.

Les premiers soins et les services d'urgence sont accordés dans les cas d'accidents et diminuent en rien le nombre de jours d'hospitalisation auxquels le souscripteur a droit. Les soins de maternité sont accordés après qu'un contrat, incluant tant le mari que sa femme aura été en vigueur pendant 12 mois.

Comme le Plan opère sur une base non-lucrative, les profits réalisés sont retournés aux souscripteurs sous forme d'augmentations des bénéfices; c'est ainsi qu'après un an d'opérations, l'Association d'Hospitalisation du Québec fut en mesure d'annoncer des augmentations substantielles des bénéfices, ce qui signifie plus de protection pour les souscripteurs aux mêmes taux de souscription. Ces augmentations de bénéfices furent:

50% additionnel sur le nombre de jours couverts — maintenant 31 jours par année contractuelle au lieu de 21 pour tout contrat en vigueur depuis un an.

33 1/2% additionnel sur allocation pour examens de laboratoire à chaque admission — maintenant \$20.00 au lieu de \$15.00.

25% additionnel sur l'allocation pour rayons-X à chaque admission — maintenant \$25.00 au lieu de \$20.00

Note: — Les souscripteurs reçoivent aussi 25% d'escompte pour toute charge dépassant ces allocations.

L'hospitalisation d'urgence pour maladie ou accident loin du foyer sera maintenant couverte dans tout hôpital général sur la même base que dans un hôpital affilié.

L'annonce de cette augmentation de bénéfices après seulement un an d'existence prouve à ceux qui doutaient de la stabilité du système d'hospitalisation offert par la Croix Bleue, que celui-ci offrait la plus grande sécurité contre les frais inattendus qu'occasionne l'hospitalisation.

Le développement rapide du Plan de la Croix Bleue dans Québec est dû à deux facteurs principaux: premièrement à un besoin toujours grandissant pour le travailleur de se protéger contre les frais inattendus qu'occasionnent la maladie et les accidents et deuxièmement il se rend compte que l'hospitalisation est aujourd'hui un facteur essentiel dans la vie, la santé et le bien-être de chacun.

Ce Plan lui offre la plus grande protection qu'il puisse se procurer pour un prix de souscription très minime. Cependant la Croix Bleue doit aussi son expansion à l'encouragement des employeurs désireux

de venir en aide à leurs employés. L'enrôlement se fait à l'endroit du travail et à l'heure actuelle plus de 790 firmes ont offert cette protection à leurs employés.

Des institutions industrielles et commerciales telles que le Canadien Pacifique, le Canadien National et The Bell Telephone Company of Canada, participent maintenant à ce Plan.

Ainsi cet exposé permet de constater que l'Association d'Hospitalisation du Québec remplit déjà un grand rôle vers la sécurité sociale que réclame le travailleur et pour cette raison il accorde sa confiance à la Croix Bleue car il comprend que la réalisation des projets d'assurance maladie et de bien-être social discutés par nos gouvernements est pour l'après-guerre.

**Influence communiste des unions ouvrières**

Washington, 29. — Le comité Dies chargé de faire enquête sur les activités anti-américaines a révélé aujourd'hui que 18 membres du bureau de direction du C.O.I. sont des communistes et il a accusé 21 unions affiliées au C.O.I. d'avoir des directeurs à tendance communiste.

Il a même nommé les 18 membres de la direction du C.O.I. accusés de communisme.

Le comité Dies a attaqué aujourd'hui le comité d'action politique du C.O.I. qu'il accuse de représenter une "campagne communiste subversive pour entraîner le congrès américain dans son programme totalitaire".

Dans un rapport de 200 pages, le comité Dies prédit que lors des prochaines élections "les communistes mettront tout le poids de leur influence dans le comité politique du C.O.I. Ils tenteront, par subterfuge, de r-tussir par l'intermédiaire du comité politique ce qu'ils n'ont pas pu faire comme parti politique, sous le nom de communisme, diriger des millions d'électeurs".

Le comité Dies soutient cependant qu'il ne nie pas aux unions ouvrières le droit de participer aux campagnes électorales conformément à la loi.

**L'effort pour entendre nuit à la santé**

Si vous n'entendez pas à la perfection, vous n'avez pas idée de la tension que cela vous cause. Vous gaspillez une somme appréciable d'énergie dont vous auriez besoin pour votre travail de la journée. Que vous soyez chez vous ou à vos affaires, vous avez besoin d'un

**Western Electric**

L'appareil acoustique de la meilleure qualité. Protégez vos nerfs, protégez votre santé. Permettez-nous de vous montrer comment garder votre ouïe normale. Venez demain. Aucune obligation. Démonstration du soir ou à domicile. Satisfaction garantie.

**Reynolds Earphone Co.**

1253 ave. McGill College  
Chambre 410 LA. 0594  
Service courtois à la clientèle canadienne-française.

### LE MONDE OUVRIER — THE LABOR WORLD

Est publié par la Fédération provinciale du Travail du Québec chaque semaine, dans le but de promouvoir de la législation sociale tendant à protéger et à améliorer le sort de la classe ouvrière de cette province. Exécutif : J.-Elphège Beaudoin, président, Jos. Matte, J.-B. Arsenault et R.-M. Bennett, vice-présidents, Marcel Franco, secrétaire-trésorier et rédacteur, Henri Richard, rédacteur associé.

Adressez toutes les communications à Casier Postal 6094  
Téléphone : LANcaster 7808

Imprimé par Mercantile Printing Ltd., 11 ouest, rue St-Paul, Montreal



Is published by the Quebec Provincial Federation of Labor weekly, for the purpose of promoting legislation towards the protection and advancement of the working class of the Province of Quebec.

Executive : J. Elphège Beaudoin, president, Jos. Matte, J. B. Arsenault and R.-M. Bennett, vice-presidents, Marcel Franco, secretary-treasurer and editor, Henri Richard, associate editor.

Address all communications to Postal Box 6094  
Telephone : LANcaster 7808

Printed by Mercantile Printing Limited, 11 St. Paul Street West, Montreal

### Les allocations familiales

(Suite de la première page)

Nous ne devons pas oublier que nous avons encore dans notre province une foule de chefs de familles qui gagnent des salaires de famine et que dans l'intérêt de notre pays tout comme dans l'intérêt de notre province il est nécessaire d'aider le chef de famille nombreuse, et ce qui est préconisé n'est pas la charité, c'est un droit acquis tout comme la pension de vieillesse que nous réclamions.

Donc, en conclusion, apprenons que nous ne réglerons jamais nos misères si nous ne considérons pas la situation des autres (à son mérite. Et c'est avec de tels principes de divergences que nous diviserons davantage les ouvriers pour le plus grand avantage des spéculateurs de la société lesquels se rencontrent dans toutes les classes, même chez les travailleurs.

JOS. MATTE, Président,  
Conseil fédéré des Métiers et du Travail  
de Québec et Lévis.

### The Basis of National Unity

Every communique from the fighting fronts emphasizes the effective teamwork that the allies have built up to carry forward the great offensive plans now made for military victory. On the home front the most important question facing us is how we can achieve that same unity amongst ourselves in the great offensives that will have to be fought against unemployment and poverty and moral breakdown when the war is done. What is labor's part in producing it?

The men who pioneered the labor movement knew that unity could not be produced by shouting slogans. They built the unions out of their own sacrifice, out of their caring for each individual worker and his family and out of their deep personal loyalties to each other and to the moral principles of democracy. They were fighting a battle which they considered greater than their own individual interests — the fight against selfishness, the fight to put human values before material things. It was in this battle that they found unity.

Yet there are people today who talk and write about national unity, while at the same time deliberately dividing the nation by violently attacking all those with whom they do not agree. National unity on their terms is their real aim, which is simply part of their long-term strategy to gain power for themselves. There is a program of deception, mobilizing the unsuspecting into a force which they can use at any time for their own ends, while glossing over the immediate moral changes that must be made if we are to have real unity.

#### Unite by Change

"National unity won't come by chance but by CHANGE!" said a machinist talking to a group of war workers the other day. This is a basic truth that everyone who sincerely wants unity must face, for the battle for unity is a battle against selfish human nature, whether the selfishness is in boss or workers or government official.

This is the battle which the forces of Moral Re-Armament are fighting. Moral Re-Armament makes national unity a reality, because it deals drastically with human nature and

breaks down the barriers that keep men apart.

MRA takes an anti-union employer — and he voluntarily reinstates with full back-pay the men he has fired for union activity. He apologizes to them, to the union's leaders, and to the government officials he has hoodwinked.

It takes a hot-tempered, irresponsible union official — and his changed attitude leads to new teamwork, first between himself and his fellow unionists, and then with management, resulting in a contract hailed by both union and company as the best they have ever had.

It takes a reactionary politician, loud in his cries for national unity — and he starts rooting out the class and race prejudice in himself that helped block that unity.

It takes an organizer and his wife on the edge of divorce — and together they find new happiness and loyalty to each other, to their family, the union and the nation.

No, national unity doesn't just happen. It begins for each one of us, just as it did for these men, by facing honestly where we have been steps to put things straight. With them honest apology started teamwork. When bitterness, personal ambition and selfishness had gone, confidence, trust and teamwork came in, and the solid basis for permanent unity was established. This is the moral battle line for national unity that runs through every heart and every home.

#### To Build the New World

If we win this battle, we will find the power of a united mind to solve the problems of war and create the pattern of true democracy for the post-war. This does not mean that we merely give in to one another, but it means that every person in the nation will unite on the biggest thing we are fighting for — a new world, with everyone on the same basis of honesty and unselfishness.

Here is a task worthy of the men who have taken on the job that Labor's founders began. By taking his place in the front line of this fight every union member can have a part in creating the new quality of unity that will speed victory and ensure the building of a hate-free, fear-free, greed-free world.

### Réclamations de l'Union des marins canadiens

Le bureau national de l'Union des marins canadiens a demandé à l'Imperial Oil Company et à la Park Steamship Company d'entrer en communication avec lui dans le but d'entamer les négociations d'une convention collective semblable à celle qui existe déjà sur les cargos ordinaires, pour couvrir les safaïres et les conditions de travail pour tous les employés non licenciés sur les navires-citernes opérés par ces compagnies sur la côte de l'est du Canada.

L'Union demande une augmentation générale de \$10 par mois pour les marins des navires-citernes pour former ce montant de surplus des taux actuellement payés sur les cargos ordinaires, la journée de huit heures dans tous les départements, une augmentation du taux payé pour le travail supplémentaire et la reconnaissance par la compagnie de l'Union des marins canadiens comme la seule agence de négociation collective pour le personnel non licencié.

### Autres heures désirées pour les tavernes

La question des heures de travail pour les employés, des heures d'ouverture et de fermeture des tavernes a été longuement discutée, dimanche dernier, au cours de la réunion régulière du local 200 de l'union internationale des employés de tavernes tenue sous la présidence de M. Jules Ratelle, à 1331a est, Sainte-Catherine.

On sait que les taverniers ont actuellement le droit d'ouvrir leurs établissements 57 heures par semaine et aux heures suivantes, en dehors du quartier dit commercial: lundi, mardi, mercredi et jeudi, de midi à 2 heures et de 5 h. à 11 h., le vendredi, de midi à minuit, le samedi, de 11 h. a.m. à minuit.

M. Charles Lalonde, secrétaire, a proposé qu'une délégation se rende auprès de Me Jules Desmarais, C.R., gérant de la Régie des alcools, et de l'Association des taverniers pour leur demander le changement suivant dans les heures: lundi, mardi, mercredi, et jeudi, de midi à 9 h. p.m., le vendredi de midi à 10 h., le samedi, de 11 h. a.m. à 10 p.m. "Si les heures d'ouverture et de fermeture étaient établies comme je viens de le suggérer, a fait remarquer M. Lalonde, les ouvriers, une fois leur travail terminé, pourraient avoir le temps de se désaltérer.

De son côté, M. Nelson Fortier a suggéré de faire pression auprès des autorités compétentes pour que les employés de tavernes ne travaillent que 48 heures par semaine et qu'un comité soit nommé pour étudier cette question.

"Il est vrai, dit-il, que les taverniers seraient obligés d'engager plus d'hommes mais, d'un autre côté, plus d'ouvriers auraient du travail." M. Fortier a aussi déclaré que le Conseil des Métiers et du travail de Montréal, dans son programme d'action politique, préconise la semaine de 48 heures pour les commis travaillant dans les magasins s'occupant de la vente au détail.

Vingt nouveaux membres ont été admis au sein de l'union, comme résultat de la campagne de recrutement et d'organisation lancée par le local 200 il y a environ un mois. C'est ce qu'ont annoncé MM. Lalonde, Roméo Savard, propagandiste, et Edouard Desormiers, membre du comité de recrutement.

MM. A.-R. Johnstone, représentant canadien de l'union internationale des employés de tavernes, d'hôtels et de restaurants; Jack Lenger, agent d'affaires du local 382 et J.-L. Morel agent d'affaires du local 349 des peintres, invités d'honneur, ont parlé des avantages de l'union pour les ouvriers.

La prochaine réunion aura lieu le dimanche 9 avril prochain, au même endroit.

### Pour vos impressions

Lorsque vous avez besoin de travaux d'imprimerie, appelez

**LAncaster 5361**

Nous garantissons satisfaction sous tous rapports, main-d'oeuvre et promptitude. Notre atelier est de l'union et travaille 44 heures.

**MERCANTILE PRINTING, LTD**  
11, rue Saint-Paul Ouest MONTREAL



### Fiançailles de Pâques

Magnifique choix de jolies bagues de diamant.

Généreuse allocation vous est offerte pour vieilles montres en échange d'une neuve.

ACHETONS VIEIL OR ET DIAMANT.

Raphaël **ROY**

6687 rue St-Hubert. TAlon 4174



6821, ST-HUBERT

Dollard 1142

Tél. CRescent 3321

Réfrigération commerciale

### Blanchard Réfrigération, Enrg.

Machiniste Diplômé Licencié en Réfrigération  
REPARATION ET ECHANGES

6351 rue Garnier

MONTREAL



LAncaster 6030

### JAS. McCRUDDEN Reg'd.

JOHN McCRUDDEN

905 BLEURY STREET, MONTREAL  
First Store above Craig St.

### MAISON WALTERS INC.

Ladies' Ready-to-Wear — Furriers  
Confection pour dames — Fourrures

Coats, Fur Coats, Children's Coats, and Dresses

We also make specials — Nous faisons aussi spéciaux

1224 St. Catherine Street East

Tel. FRontenac 7360

### AU CAFE ST-LUC

Le rendez-vous des connaisseurs  
CUISINE FRANÇAISE

1160 St-Denis, près Dorchester.

MONTREAL

Juste 2 pas plus bas de Ste-Catherine

### Aidez-nous à gagner la guerre !

Achetez régulièrement des timbres et des certificats d'épargne de guerre

## The Blue Cross Plan

On May 1st, 1942, the Quebec Hospital Service Association, better known as the Blue Cross Plan, began active enrolment. From a modest beginning it has grown very rapidly and is now protecting more than 60,000 persons enrolled through 790 groups both large and small.

This Blue Cross Plan for protection against the hazard of unexpected hospital expense is the only non-profit community-wide hospitalization plan operating in the Province of Quebec. The Board of Governors of the Association serves without remuneration and represents every class of society. These men give their time and experience to this Association to help the employed person provide security against illness and accident requiring hospitalization, this, in time, aids in raising the standard of health in general.

The outstanding feature of Blue Cross Plan is that protection is in the form of service and benefits are expressed in terms of days of care and special services rather than in terms of dollars and cents. This Blue Cross Plan provides members of the Association with 21 days semi-private accommodation in any recognized general hospital, during the first year. Members are also entitled to services recognized as

ordinary hospital charges such as use of the operating room, anesthetist, laboratory examinations, physical therapy, electrocardiogram, basal metabolism and X-Ray examinations when hospitalized as a bed patient. First aid and emergency services are also available when required without using any of the days to which the member is entitled. Maternity care is also provided after the contract including

both husband and wife has been in force for 12 months.

As the Plan operates on a non-profit basis and surplus funds accrue, these are distributed to members in the form of increased benefits. After only one year's operation, the Quebec Hospital Service Association was in a position to announce a substantial increase in benefits which, in terms of service, means more protection for subscribers at the same cost. These increased benefits were:

50% increase in days covered — now 31 days per contract year instead of 21 on all contracts of one year's standing

33 1/3% increase in allowance for Laboratory Examinations on each admission — now \$20.00 instead of \$15.00.

25% increase in allowance for X-Ray Examinations on each admission — now \$25.00 instead of \$20.00.

Note — Subscribers also receive 25% reduction for charges in excess of these allowances.

Emergency Hospitalization for illness or accident away from home now covered in any General Hospital on the same basis as it would be in a member hospital.

These extra benefits after only one year's operation convinced the most skeptical non-believers of pre-paid hospitalization that Blue Cross is the only sound system of providing security against the hazard of unexpected hospital expense.

The rapid growth of the Blue Cross in Quebec is due in a large part to two main factors. First, to the growing want of the worker for security against the cost of unexpected sickness and accident and second, the realization that hospital care is today an essential in the maintenance of good health for the worker and his family. Through this cooperative plan he is assured of the greatest protection available at the lowest cost. The growth of Blue Cross is due also to the encouragement of employers anxious to help their workers. Most groups are enrolled through business firms with more than 790 now participat-

ing. Industrial and public service firms such as the Canadian Pacific Railway, the Canadian National Railway, the Bell Telephone Co., just to name a few, are now participating in this Plan.

With all the discussions going on today about social security and health Plans and all sorts of schemes being contemplated by our Governments, but being put ahead as postwar problems, the individual is interested in the security he can get today for his present needs. For that reason he is enrolling in this non-profit community-wide hospital service Plan because it provides the security he wants now. He realizes the truth of the old saying that "He who lives on hope will die fasting", and for that reason the Blue Cross Plan is getting his enthusiastic support.

### Grève de 70,000 mineurs anglais

Londres, 30. — 70,000 mineurs anglais font la grève aujourd'hui dans plus de 50 mines de charbon du Yorkshire. Cette grève lancée il y a une semaine contre le règlement interdisant aux mineurs d'apporter du charbon à leurs foyers sans frais s'est étendue aujourd'hui à trois autres mines.

Les apprentis continuent leur grève dans les chantiers navals écossais et seulement un petit nombre d'ouvriers sont retournés au travail. Le ministre du Travail anglais, M. Ernest Bevin, dit que cette grève fut organisée par "quelques fauteurs de désordres irresponsables".

Environ 26,000 jeunes ouvriers demandent d'être exemptés d'une loi qui permet de les obliger à travailler dans des mines de charbon.

### Le problème du chômage de l'après-guerre au Manitoba

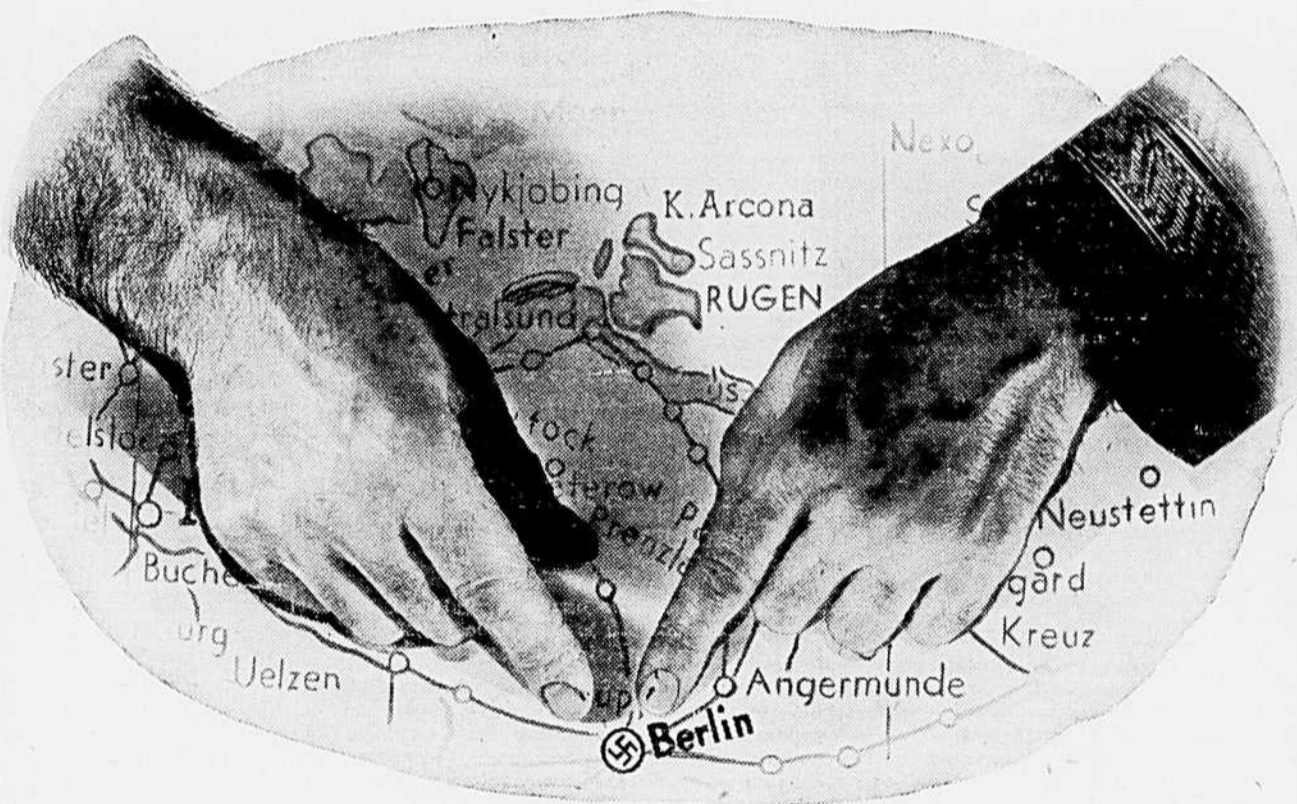
Winnipeg.—S'adressant à un groupe de techniciens agricoles, mercredi dernier, M. W.-J. Waines, professeur d'économie politique à l'université du Manitoba, a dit que la cessation des hostilités mettra de 80,000 à 95,000 employés des industries de guerre et vétérans sur la liste des chômeurs, au Manitoba. Le professeur Waines a affirmé que la tâche principale de leur trouver de l'emploi incomberait aux entreprises privées, mais que le gouvernement s'efforcera d'en embaucher une partie.

### A la Commission des relations ouvrières

Ottawa, 30. — Dix-sept requêtes viennent d'être présentées à la Commission nationale des relations ouvrières. Ces requêtes ont été présentées par des unions voulant se faire reconnaître officiellement comme les agents de négociation entre employeurs et employés. Parmi les requérants figurent des représentants ouvriers du Pacifique Canadien et de la Compagnie des Tramways de Montréal. Une autre requête vient de Shipshaw et est présentée par les syndicats catholiques.

Le chocolat était accepté comme monnaie d'échange en Amérique centrale jusqu'en 1880.

# First Objective



**I**N these decisive months all Canada's effort is concentrated on one great objective — the attack that is to destroy the Nazi menace and all that it represents. Years of work have gone into its preparation. The best of our young men are staking their lives on its success.



We in Canada must support and strengthen this attack with all our effort. This one purpose must command our work, our minds and our hearts.



We must not permit any scramble for private gain or individual selfish ends, to distract us from our main task. If we concentrate on seeking, individually or jointly, higher prices,

higher pay or higher profits, we shall be diverting our attention from the main task at this critical time. We shall also endanger the stability of prices which we in Canada have achieved after great difficulties—a stability that is essential to efficiency and fairness in war, and to peacetime prosperity afterward.



Our young men are fighting for a Canada and a world in which all men can have faith, hope and security. Each of them wants to come back to a job—or a farm—with a future. We at home must keep secure for them a strong and stable foundation on which alone a post-war period of promise and achievement can be built.



This advertisement is one of a series being issued by the Government of Canada to emphasize the importance of preventing further increases in the cost of living now and deflation later.

Encouragez  
nos  
Annonceurs



# PREUVE—AU-DESSUS DE PREUVE AU-DESSOUS DE PREUVE

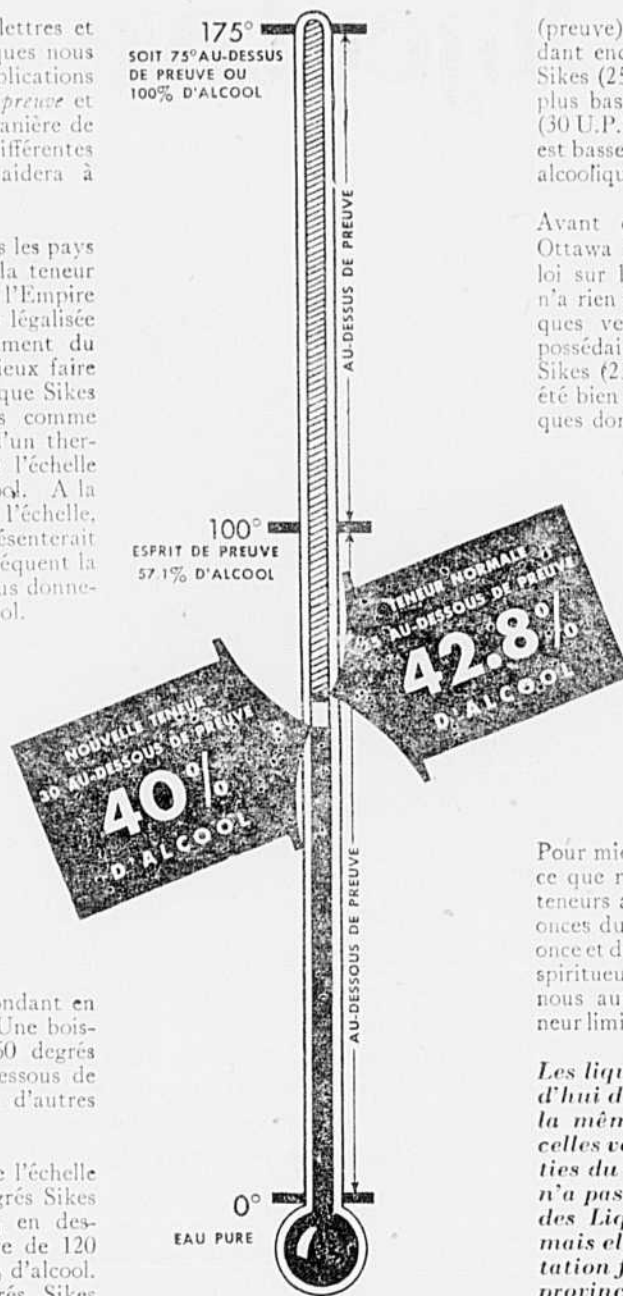
## Savez-vous ce que c'est?

**N**OUS avons reçu beaucoup de lettres et de nombreux appels téléphoniques nous demandant des définitions et des explications des expressions: *preuve, au-dessus de preuve et au-dessous de preuve*... et sur la manière de calculer la teneur en alcool des différentes liqueurs alcooliques. Ce qui suit aidera à dissiper toute ambiguïté.

Au point de vue accise et douane, tous les pays ont leur façon différente d'exprimer la teneur en alcool des spiritueux. Dans l'Empire Britannique la table de Sikes a été légalisée (1816) comme base pour l'établissement du titre alcoolique. Pour illustrer et mieux faire comprendre ce qu'est la table alcoolique Sikes on pourrait montrer l'échelle Sikes comme représentant les divisions ou degrés d'un thermomètre. Le zéro degré au bas de l'échelle représenterait de l'eau pure sans alcool. A la partie supérieure, soit au sommet de l'échelle, le degré 175 qui est le maximum représenterait de l'alcool pur sans eau. Par conséquent la mesure sur cette échelle alcoolique nous donnerait immédiatement la teneur en alcool.

**PREUVE:** l'expression preuve correspond à 100 degrés de l'échelle Sikes et équivaut en d'autres termes à 57.1% en volume. Tout spiritueux dont le titre alcoolique est supérieur à preuve est dit au-dessus de preuve et tout spiritueux titrant moins que preuve est dit au-dessous de preuve. Par exemple, une boisson dont la teneur en alcool est 115 degrés preuve sera désignée 15 degrés au-dessus de preuve (15 O.P.) correspondant en d'autres termes à 65% en volume. Une boisson dont la teneur en alcool est 60 degrés preuve sera désignée 40 degrés au-dessous de preuve (40 U.P.) correspondant en d'autres termes à 34.3% en volume.

En regardant notre représentation de l'échelle Sikes nous pouvons voir que 175 degrés Sikes (75 O.P.) indiquent 100% d'alcool, en descendant un peu l'échelle, une lecture de 120 degrés Sikes (20 O.P.) indique 68.5% d'alcool. Plus bas une lecture de 100 degrés Sikes



(preuve) indique 57.1% d'alcool. En descendant encore l'échelle, une lecture de 75 degrés Sikes (25 U.P.) indique 42.8% d'alcool. Un peu plus bas encore une lecture de 70 degrés Sikes (30 U.P.) indique 40% d'alcool. Plus la lecture est basse sur notre échelle Sikes plus la teneur alcoolique est faible.

Avant que la loi de guerre soit passée à Ottawa et appliquée dans tout le Dominion, loi sur laquelle la Commission des Liqueurs, n'a rien à dire, la plupart des boissons alcooliques vendues dans la Province de Québec possédaient une teneur en alcool de 75 degrés Sikes (25 U.P.) soit 42.8%. Par cette loi il a été bien spécifié que toutes les liqueurs alcooliques domestiques et importées offertes pour la vente dans le Dominion ne devaient pas posséder une teneur alcoolique supérieure à 70 degrés de preuve (30 U.P.) soit 40%. *Comme résultat des ordonnances fédérales il est à constater que les liqueurs alcooliques qui tiraient auparavant 42.8% ne titrent plus maintenant que 40%.* Notons en passant que cette teneur de 40% est un peu plus élevée que celle de la plupart des spiritueux vendus en Grande-Bretagne en ces dernières années.

Pour mieux illustrer et mieux faire comprendre ce que représente la différence entre ces deux teneurs alcooliques, prenons une bouteille de 40 onces du stock d'avant-guerre et enlevons une once et deux dixièmes d'alcool pur (soit 2.6 oz de spiritueux) pour le remplacer par de l'eau et nous aurons un produit conforme à la teneur limite légale fixée par les autorités fédérales.

*Les liqueurs alcooliques vendues aujourd'hui dans la Province de Québec sont à la même teneur en alcool de 40% que celles vendues dans toutes les autres parties du Canada. Cette teneur alcoolique n'a pas été prescrite par la Commission des Liqueurs de la Province de Québec mais elle a été la suite d'une réglementation fédérale s'appliquant à toutes les provinces du Dominion.*

Publiée par

COMMISSION DES LIQUEURS DE QUÉBEC

LC 12F

**PALACE**  
THEATRE

OLIVIA de HAVILLAND in  
**GOVERNMENT GIRL**

with SONNY TUFTS  
ANNE SHIRLEY  
JESS BARKER

**CAPITOL**  
THEATRE

DARRYL F. ZANUCK'S  
**THE PURPLE HEART**

with DANA ANDREWS  
Added Feature  
Always a Bridesmaid

**PRINCESS**  
THEATRE

CHARLES COBURN in  
**MY KINGDOM FOR A COOK**

with Marguerite Chapman  
Added Feature  
'Beautiful but Broke'

**LOEW'S**  
THEATRE

ROSALIND RUSSELL  
BRIAN AHERNE in  
IRVING CUMMINGS'  
**What A Woman!**

with WILLARD PARKER

**MONARCH GAS RANGES**  
Made by  
**Canadians**  
for  
**Canadian Homes**

Tél. Lancaster 3858

**Salon de Fleurs St-Denis**  
1590, rue SAINT-DENIS  
(Edifice du Théâtre Saint-Denis)

Spécialités :  
Bouquets de Noces, Tributs floraux

Escompte de 10% aux membres  
des unions ouvrières.

Mme ROVIRA — Rés. MA. 8488

**EXAMEN de la VUE**  
par J.-L. Phoenix, O. D.  
**OPTOMETRISTE-OPTICIEN**  
diplômé de l'Université  
AU SALON D'OPTIQUE  
Chez O. ST-JEAN LTEE

Téléphone: AM. 2121

**O. St-Jean**  
BIJOUTIERS DIAMANTAIRES

Un seul magasin à Montréal:  
1215 est, rue Sainte-Catherine

## Much Needed Legislation

Amendment to Criminal Code Proposed by Angus MacInnis Merits the Full Support of Organized Labor.

In a country as large as Canada and containing within itself citizens of various racial origins and different religions, it is vital to its internal peace and prosperity that any movement or group that seek to encourage hostility, because of racial, or religious, or even color differences, be challenged.

We have been told that "The pen is mightier than the sword." History has fully demonstrated this since it is owing to propaganda, vicious in its nature and designed to promote discord, that peace within the land and beyond it can be seriously prejudiced.

In the country dominated by Hitler, the brutal gangsters he enlisted started their campaign by attacking minorities. They were held up to scorn and contempt. Their property was stolen. Their liberty taken away. Their right to worship God as they saw fit denied. The regime deliberately incited German youth and those above the adult age to beat, murder, and torture the individuals and groups against whom their cowardly hate was directed. Hate of a race and faith was diabolically capitalized for the benefit of thugs and thieves. When these atrocities began, the civilized world outside of Germany marvelled that the so-called better element did not assert itself to protest against the action of the Nazi régime. Innocent and helpless men, women and children were degraded to the lowest social and economic levels, were deprived of the right to attend their place of worship, and were subject at all times to the whims and brutal inclinations of the organized bandits belonging to military groups and the Gestapo.

Mr. Angus MacInnis, M.P., with a view to preventing by constitutional and legal means the carrying on of a vicious propaganda, has submitted to the House a bill to amend the Criminal Code. It is a timely and excellent one and merits the support of organized labor and every loyal Canadian, regardless of faith or racial origin.

We must do everything possible to promote national unity. The best way in which to accomplish this is to legally penalize the men or groups who seek to arouse antagonism toward their fellow-citizens because of a dislike due to a difference of race or faith.

We cannot afford in this country to have a number of little Canadas each made up the members of which seek to keep within themselves and refuse to associate with others and deny them elementary rights to which they are entitled as citizens of a democracy. It is certainly a tribute to Mr. MacInnis as one who is opposed to discrimination or segregation because of a difference of race and faith to propose a measure of this kind. It should receive the support of all broadminded members of the House who think not in terms of one province but the Dominion.

The legislation is in the form of an amendment to the Criminal Code, and reads as follows:

### BILL 37

#### An Act to amend the Criminal Code.

His Majesty, by and with the advice and consent of the Senate and House of Commons of Canada, enacts as follows:

1. The Criminal Code, chapter thirty-six of the Revised Statutes of Canada, 1927, is amended by inserting the following section immediately after section three hundred and eighteen thereof:

318A. (1) Everyone who prints, publishes, issues, circulates, distributes or otherwise disseminates any book, newspaper, periodical, pamphlet, picture, paper, circular, card, letter, writing, print, publication or document, or who gives utterance in public to, or permits to be published, broadcast or otherwise disseminated, statements or words containing any material, report or statement of a nature intended or likely to expose any person or body of persons belonging to a certain race or professing a certain creed, to hatred, contempt, discrimination, ridicule, insult or injury on account of such race or creed, thereby tending to create disharmony, unrest or disorder among the people or to incite a breach of the peace is guilty of an offence and shall be liable, on summary conviction, for a first offence, to a penalty not exceeding two hundred dollars and not less than fifty dollars and in default of payment of such penalty, to a term of imprisonment not exceeding two months and not less than one month, and for every subsequent offence to a penalty not exceeding five hundred dollars and not less than one hundred and fifty dollars, and in default of payment of each penalty to a term of imprisonment with hard labour not exceeding six months and not less than two months.

(2) Subsection one of this section shall not operate to prevent any person from expressing, in good faith and in language not calculated to give rise to the results above mentioned, his opinion on, criticism of or disagreement with matters relating to creed or race.

(3) This section shall not confer any protection to or any benefit upon enemy aliens.

In explanation of the Bill, we are told that its purpose:

"Is to prevent public utterances or the dissemination of material calculated or likely to cause discrimination or disharmony on account of race or religion. The utterance or publication of such statements tends to set race against race and religious groups against religious groups. The intention is to make such action unlawful in the interest of unity and harmony among the people of Canada, irrespective of race or religion."

If we needed harmony and unity during the war, we shall certainly need it when we begin the work of reconstruction. A united Canada will not only be a great advantage to the people within its borders, but enable them to play a great part in those deliberations that will take place between nations and the purpose of which will be to promote international unity and world peace.

## ILO Suggested As Scrutineer of Public Policy

Montreal, Mar. 22. — A proposal that the International Labor Organization be made an instrument through which national and international public policy would be scrutinized from the point of view of its social desirability is contained in a report made public today by the International Labor Office here.

The report will be submitted to the International Labor Conference opening April 20 in Philadelphia as the basis for discussion of the first item of the agenda which is listed as "Future policy, program and status of the International Labor Organization."

The reports points out that the ILO, because it brings together representatives of governments, labor and management, is peculiarly qualified to serve as a forum in which economic and financial policy can be subjected to analysis and criticism.

By scrutinizing economic and financial policies as they develop, the report declares, the ILO "can add its weight to the endeavour to ensure that the policies adopted by Governments deserve the public support without which they cannot be made effective over long periods, and that policies deserving of such support do not fail to receive it through any inadequate explanation of their origins and purpose to organized labor and organized management."

In discharging this function, the report says, that ILO would be helping to co-ordinate the work of the international agencies that are being developed in the various fields of public policy.

At the same time, the report recommends, the ILO should have relations with other international organizations.

As an "international department" of the general work organization projected at the Moscow conference, the ILO "is entitled to a voice in the cabinet," it adds.

But, the report says, the confidence of world labor in the ILO "would be fatally impaired" if it were subordinated to any general organization "which did not enjoy the confidence of the workers in equal degree." While a close and organic relationship must be established between the ILO and the new world organization, it says, "the contribution of the ILO to the co-ordination of international public policy must be made in a manner which does not involve the renunciation of the tradition of constitutional autonomy which has already contributed so much to the vitality of the Organization in the past and which constitutes a major safeguard for its continued capacity to weather the storms of the uncertain future."

## In Union There is Strength

The Dominion Life Assurance Company is, in effect, a "union" of policyholders who are banded together to share mutual risks.

Let  
Albert A. Boosamra  
show you  
how individual security  
can be achieved  
by means of  
co-operative protection  
with  
Life insurance  
Pension plans  
Disability Income insurance.



HEAD OFFICE WATERLOO, ONTARIO  
930 Canada Cement Bldg., Montreal Que.

## Labor Members Appointed to Crown Company Boards

New appointments of leading representatives of the organized labor movement in Canada to the directorates of government-owned Crown Companies have been announced within recent months.

Richard Riley, Grand Lodge representative of the International Association of Machinists, is the latest member named to the board of Victory Aircraft Ltd., presently engaged in the production of giant Lancaster bombers. J. B. Ward, Chairman of the Brotherhood of Locomotive Engineers, will sit on the board of the War Assets Corporation Ltd., recently incorporated to administer the disposal of surplus Crown assets. Mr. Riley and Mr. Ward both received their appointments in January.

Named to Crown company boards last year were John Mitchell, Director of District 6, United Steel Workers of America; J. B. H. Thivierge, President of Local 7 of L'Union Canadienne des Chaudronniers et Constructeurs de Navires en Fer (Canadian Union of Boiler-makers and Iron Shipbuilders); and William Jenoves, President, Toronto District, Trades and Labor Council. Mr. Mitchell sits on the board of Research Enterprises Ltd. Mr. Thivierge was appointed to the board of directors of Quebec Shipyards Ltd. Mr. Jenoves is a board member of Wartime Shipbuilding Ltd., which supervises Canada's cargo vessel construction programme.

Also serving in a directorial capacity on a Crown company is A. J. Crawford, Toronto, regional representative of the Sheet Metal Workers' Union. Mr. Crawford has been named to the Polymer Corporation Ltd., which is engaged in the production of synthetic rubber. National Railways Munitions Ltd., formed to produce guns and other war materials, has as one of its directors, B. L. Daly, of the Brotherhood of Railway Conductors. Ernest Ingles, International Brotherhood of Electrical Workers, is a board member of the Wartime Housing Ltd., which supervises the provision of housing accommodation for munitions workers.

Percy Bengough, President of the Trades and Labor Congress of Canada, has been labor's representative on the Crown Assets Allocation Committee.

Take notice that JOSEPHINE KURYK KULCZYCKI, of the City of Verdun, District of Montreal, Province of Quebec, will apply to the Parliament of Canada at the present or the next session for a Bill of Divorce from JOHN KULCZYCKI JR., Technician, of the City of Montreal, District of Montreal, Province of Quebec, for adultery.

Montreal, March 7th, 1944.  
GERALD M. ALMOND,  
Solicitor.

## Les arts de la Mode



M. J. LEWIS, directeur

### POURQUOI ALLER A NEW-YORK

Vous pouvez apprendre à Montréal, le dessin PRATIQUE des robes, Entraînement spécial pour la confection, COURS SPECIAUX DE CROQUIS. Jour et soir. Pensions provinciales. Diplôme reconnu accordé

Ecrivez ou venez consulter Madame Juliette TREMBLAY, styliste réputée.

**THE MAURICE DRESS DESIGNING STUDIO**

1117 Ste-Catherine O. MA. 9611



...**IF** EVERY MAN AND WOMAN  
**WILL DO HIS OR HER FULL DUTY**"

It's a mighty, demanding, personal IF—a solemn challenge to *you*. For to *you* it presents the sharp and shining sword of renewed determination—to wield without mercy against inward complacency.

Resolve now to accept the challenge—to nobly, thankfully pledge your *all* to the fulfilment of our hope of early Victory *if* we all do our part.

This is the hour for national rededication to the supreme cause—to prayer, to self-denial, to all-out co-operation for the winning of the war.

Times are too serious for such things as personal likes and dislikes, personal comforts, and personal gain. Prepare to cast your *all* into the scales of Victory.

6-59

★ **Get Ready!**  
**to buy VICTORY BONDS**

**NATIONAL WAR FINANCE COMMITTEE**